



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 4 JUILLET 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie GUISELAIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Marc TELLIER, M. Laurent DUPORGE, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, Mme Denise BOCQUILLET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2022-278)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n°2017-230 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Pacte des Solidarités et du développement social » ;
Vu la délibération n°38 de la Commission Permanente en date du 11/07/2016 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 21/06/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, au centre intercommunal d'action sociale de DESVRES-SAMER, une participation financière d'un montant de 2 500 euros, pour la réalisation du projet « Génération familles », au titre de l'année 2022, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, au centre social de SAINT-MARTIN-BOULOGNE, une participation financière d'un montant total de 7 500 euros, soit 2 500 euros pour la réalisation du projet « Les ateliers parents et enfants en centre-ville », 2 500 euros pour la réalisation du projet « Parentalité dans le quartier Marlborough » et 2 500 euros pour la réalisation du projet « Agir sur les relations parents enfants », au titre de l'année 2022, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires visés aux articles 1 et 2, les conventions correspondantes selon les modalités exposées au rapport et en annexe à la présente délibération, dans les termes de la convention type adoptée lors de la Commission Permanente du 11 juillet 2016.

Article 4 :

Les dépenses versées en application des articles 1 et 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

| Code Opération | Imputation budgétaire | Libellé Opération | CP € | Dépense € |
|----------------|-----------------------|--|------------|-----------|
| C02-515B03 | 6568//9351 | Actions partenariales Enfance Famille | 193 377,34 | 10 000,00 |

Dans les conditions de vote ci-dessous :

| |
|--|
| Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix |
|--|

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 4 juillet 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe au rapport

« Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} Commission – Solidarités Humaines du mardi 21 juin 2022

4 projets sont proposés :

Territoire du Boulonnais

- Projet « Génération familles » porté par le centre intercommunal d'action sociale de Desvres-Samer
- Projets portés par le centre social éclaté de Saint-Martin-Boulogne :
 - « Les ateliers parents et enfants en centre-ville »,
 - « Parentalité dans le quartier Marlborough »,
 - « Agir sur les relations parents-enfants ».

1. Projet « Génération familles » porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Desvres-Samer

Bilan de l'action 2021

Le Département en 2021 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 2 500 euros.

Le centre social de Desvres-Samer qui a mené l'action, a accueilli les habitants de 26 communes sur les 31 que compte la communauté de communes de Desvres-Samer.

70 ateliers ont été proposés tout au long de l'année et 122 familles y ont participé.

Avec la crise sanitaire, le centre social a fait preuve d'une bonne capacité d'adaptation : actions décalées, multiplication des actions pour compenser la baisse des jauges, mise en place d'actions en visio...

L'action a répondu pleinement aux demandes des familles.

Les ateliers permettent de rompre l'isolement des familles et d'échanger avec d'autres parents. Pour les enfants, les ateliers leur permettent de développer leur socialisation.

Présentation de l'action 2022

Le centre social de Desvres-Samer pilote ce projet en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du territoire, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Education nationale, les services jeunesse et sport des communes du territoire, la Maison Des Adolescents (MDA) de Boulogne-Sur-Mer.

L'action s'adressera aux adolescents et aux très jeunes parents.

Les actions seront variées :

- semaines de la parentalité, à chaque 1^{ère} semaine des vacances scolaires : activités sportives, manuelles, culinaires, temps de lecture, éveil musical, sophrologie, yoga, ateliers esthétiques,
- « cafés sophro » », tout au long de l'année,
- massages bébé, tous les quinze jours,
- conférences et groupes d'échanges,
- soirées jeux de société...

Les actions s'étaleront sur l'année 2022 et se dérouleront dans plusieurs communes du territoire (8 environ) afin d'aller à la rencontre du public et de toucher davantage de familles.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 22 710 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (13 636 euros) et l'intercommunalité de Desvres-Samer (909 euros et 5 665 euros pour la mise à disposition de biens et de prestations).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 2 500 euros pour l'achat de prestations de service et de fournitures pour les ateliers.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

2. Projet « Les ateliers parents et enfants en centre-ville » porté par le centre social éclaté de Saint-Martin-Boulogne

Présentation de l'action 2022

La maison de quartier centre mène ce projet en partenariat avec la ville de Saint-Martin-Boulogne, le CCAS, la CAF, le Département et les écoles situées en centre-ville.

Les objectifs sont de :

- soutenir les parents dans l'éducation et l'accompagnement de leur enfant en lien avec les autres acteurs éducatifs,
- rendre davantage visibles les actions de soutien à la parentalité et les missions de chacun dans et hors les murs,
- contribuer à renforcer le lien parents/école,
- soutenir les parents dans leurs pratiques de l'usage du numérique.

L'action s'adressera aux familles avec enfants (25 familles environ).

Des ateliers seront développés chaque semaine et construits en lien avec les demandes des familles.

Ils regrouperont 5 familles, à chaque fois, qui apprendront à se connaître à travers des activités diverses et variées :

- ateliers parents et enfants 0-3 ans au multi-accueil,
- ateliers thématiques « hors les murs » pour les familles,
- ateliers numérique parents et enfants (3-17 ans), une fois par mois,
- ateliers parents et enfants du mercredi basés sur des activités créatives et culinaires.

Le projet débutera le 1^{er} avril 2022 et prendra fin au 31 décembre 2022.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût global de l'action est de 18 500 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (10 000 euros) et la commune (6 000 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 2 500 euros pour l'achat de fournitures et la rémunération d'intermédiaires.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

3. Projet « Parentalité dans le quartier Marlborough » porté par le centre social éclaté de Saint-Martin-Boulogne

Bilan de l'action 2021

Le Département en 2021 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'Enfance et de la Famille à hauteur de 5 000 euros.

L'action s'est déroulée en étroite collaboration avec le Département, l'école Anne Frank et l'équipe de la maison de quartier Marlborough.

61 ateliers ont été proposés aux familles, 25 enfants et 31 parents ont été concernés.

Les animations permettent aux familles de prendre du temps pour eux et pour leur enfant. Les animations proposées participent à l'éveil des enfants et favorisent la relation parents-enfants.

Présentation de l'action 2022

La maison de quartier Marlborough de Saint-Martin-Boulogne, en étroite collaboration avec la ville de Saint-Martin-Boulogne, la CAF, le Département et l'école Anne Frank, propose la reconduction de cette action.

Les objectifs sont de :

- créer les conditions pour mettre en valeur les compétences et les connaissances des familles,
- favoriser le lien parents enfant dès le plus jeune âge,
- favoriser l'accès aux loisirs pour tous.

Le projet s'adressera aux familles du quartier Marlborough Saint-Martin-Boulogne (40 familles environ).

Le centre social proposera différents types d'ateliers et d'activités :

- atelier d'initiation à la guitare et aux percussions, ateliers de découverte des cultures musicales,
- animations autour du numérique : soirée débat autour de la thématique "L'écran, ma famille et moi", élaboration d'un jeu de société numérique, atelier parents-enfants : « Comment cuisiner aider d'outils numériques ? », ateliers de découverte d'outils numériques,
- temps d'échanges entre parents autour de thématiques choisies en fonction des besoins exprimés par les parents ...
- ateliers parents-enfants cuisine, activités d'éveil...
- temps de débats proposés aux familles avec comme thématique: "C'est quoi le bonheur ?", " La gestion du stress", "L'utilisation des écrans" avec la participation d'un intervenant spécialisé,
- séjour en famille dont les parents sont en demande de répit parental.
- Le séjour de 3 jours se déroulera dans un gîte de groupe avec trois à cinq familles. Des animations seront proposées les après-midis, aux parents sous forme de groupe de paroles. Pendant ce temps, les enfants participeront à des activités encadrées par un animateur. Le soir, parents et enfants participeront à des veillées.

Ces animations se dérouleront du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel de l'action est de 35 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (15 000 euros), l'Etat (12 000 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne (5 500 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros pour l'achat de fournitures et la rémunération d'intermédiaires.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

4. Projet « Agir sur les relations parents-enfants » porté par le centre social éclaté de Saint-Martin-Boulogne

Présentation de l'action 2022

La maison de quartier Ostrohove mène ce projet en collaboration avec la ville de Saint-Martin-Boulogne, la CAF, le Département et les écoles.

Les professionnels souhaitent replacer le parent comme premier éducateur de son enfant en proposant différents ateliers parents-enfants axés sur la petite enfance.

Les impacts attendus sont :

- un parent plus impliqué partageant des loisirs avec son enfant,
- une capacité des parents à reproduire les ateliers de façon autonome,
- la rencontre des familles de quartier,
- un partenariat efficient en orientant les familles en fonction des problématiques et besoins identifiés.

Ce projet concernera les familles du quartier Ostrohove de Saint-Martin-Boulogne (une trentaine de familles).

Les animations seront variées :

- massage bébé, une fois par mois,
- ateliers graines d'éveil, pour les enfants âgés de 1 an ½ à 6 ans, deux fois par mois,
- ateliers gigothèque, pour les enfants de 3 mois à 2 ans, deux fois par mois,
- ateliers loisirs en famille, pour les enfants 3-12 ans, deux fois par mois.

Les ateliers se dérouleront du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022 à la maison de quartier Ostrohove et en pied d'immeubles.

Demande de participation financière au titre de l'année 2022

Le coût prévisionnel de l'action est de 18 500 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (10 000 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne (6 000 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros pour l'achat de petits matériels pour les ateliers.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°18

Territoire(s): Boulonnais

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 JUILLET 2022

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Conformément, aux articles L.121-1 et suivants, du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Département est compétent en matière d'actions sociales. L'article L.221-1 du CASF précise que le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est un service non personnalisé du Département en charge des missions de Protection de l'Enfance.

Le Pacte des solidarités et du développement social 2017-2022 voté par le Conseil départemental le 30 juin 2017, réaffirme la place primordiale de la prévention dans le dispositif de protection de l'enfance et concourt à la coopération entre les institutions au profit de l'enfant, du jeune adulte et de sa famille. Dans le Pacte des solidarités et du développement social, le cahier n°2 dédié au Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2017-2022 permet de mettre en place des actions de soutien à la parentalité.

C'est dans ce contexte que les Maisons du Département Solidarité (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

4 actions sont proposées. Pour chacune, l'annexe reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant,
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle,
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces 4 projets, un financement auprès du Département au titre du Pacte des solidarités et du développement social (Schéma départemental de l'enfance et de la famille) est sollicité à hauteur de 10 000 euros, au titre de l'année 2022.

| Territoire | Nom du projet | Porteur | Coût global de l'action en euros | Montant alloué en euros |
|------------|---|--|----------------------------------|-------------------------|
| Boulonnais | Génération familles | Centre intercommunal d'action sociale de Desvres-Samer | 22 710 | 2 500 |
| | Les ateliers parents et enfants en centre-ville | Centre social éclaté de Saint-Martin-Boulogne | 18 500 | 2 500 |
| | Parentalité dans le quartier Marlborough | | 35 000 | 2 500 |
| | Agir sur les relations parents enfants | | 18 500 | 2 500 |

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, au centre intercommunal d'action sociale de Desvres-Samer, une participation financière d'un montant de 2 500 euros, pour la réalisation du projet « Génération familles », au titre de l'année 2022,
- d'attribuer, au centre social de Saint-Martin-Boulogne, une participation financière d'un montant total de 7 500 euros, soit 2 500 euros pour la réalisation du projet « Les ateliers parents et enfants en centre-ville », 2 500 euros pour la réalisation du projet « Parentalité dans le quartier Marlborough », 2 500 euros pour la réalisation du projet « Agir sur les relations parents enfants », au titre de l'année 2022,
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes selon les modalités exposées au présent rapport et jointes en annexe, dans les termes de la convention type adoptée lors de la Commission Permanente du 11 juillet 2016.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

| Code Opération | Imputation Budgétaire | Libellé Opération | CP | Disponible | Proposition | Solde |
|----------------|-----------------------|---|------------|------------|-------------|-----------|
| C02-515B03 | 6568//9351 | Actions partenariales Enfance Famille | 193 377,34 | 108 467,66 | 10 000,00 | 98 467,66 |

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 21/06/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY